

Compte-Rendu du 13^e COMITE de SUIVI

SITE NATURA 2000 n°FR2601016 : « BOCAGE, FORÊTS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA GROSNE ET DU CLUNISOIS »

Le 13 janvier 2026 à TRIVY

Présents	
François BONNETAIN	Président du Comité de Suivi N2000 – CC Clunisois
Élodie TONNOT / Alexandre MALLET / Florine DARNAND	Chargés de mission Natura 2000 Grosne et Clunisois
Isabelle GASTELLIER	Direction Départementale des Territoires 71
Christelle BOBILLIER	Région Bourgogne-Franche-Comté
Clément LEGOULT	Société d'Histoire Naturelle d'Autun-OFAB
Martine ROBIN	Mairie Chissey-lès-Mâcon
Sébastien BATIFOULIER	Office National des Forêts
Claire MALLARD	Région Bourgogne-Franche-Comté
Léa LANGONNIER	DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Jean-Luc FONTERAY	Conseiller Départemental du canton de Cluny
Marie FAUVET	Mairie de Cluny
Carole SQUEVIN	CC du Clunisois – Charte forestière
Robert PERROUSSET	Mairie de Curtil-sous-Buffières
Marylee BORDET	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Bruno BORDE	Centre National de la Propriété Forestière
Romain LACHEZE	Centre National de la Propriété Forestière
Valérie Fuzi	Chambre d'Agriculture
Céline Poulin	Elue Chambre d'Agriculture 71
Fabienne SALVI	Chambre d'Agriculture 71
Lucie DELY	CC du Clunisois – Coordinatrice environnement
Aurélie BARBOTTE	EPAGE Grosne
Fabrice GAUTHIER	FDSEA
Pierre Rozier	FDSEA, Mairie de Trivy
Marie BLONDEAU	CC Saint Cyr Mère Boitier
Patrice SAUVAGEOT	Mairie de Navour-sur-Grosne
Maud GAND	Mairie de Saint-Point
Patrick Cagnin	Mairie de Matour
Gilles PARDON	Mairie de Saint-Léger-sous-la-Bussière

Excusés	
Jean-Luc DELPEUCH	CC du Clunisois
Patrick HENRIOT	FF Randonnée
Patrick TALMEY	Mairie de Martailly-lès-Brancion
Carine LALANNE	Canton d'Hurigny
Serge THIRARD	Mairie d'Azé
Éric MICHOUX	Député Saône-et-Loire
Marjorie DUMONTOY	Mairie de Lournand
Frédéric LASSALAS	Mairie d'Igé
Laetitia COMTE	ENS 71
Aurélien POIREL	CEN BFC
Patrick LADEN	FNE 71
Jean-Claude MICHEL	Mairie de Suin

M. François Bonnetain, président du Comité de Suivi Natura 2000 ouvre cette 13^e réunion du Comité de Suivi Natura 2000 du site « Bassin de la Grosne et du Clunisois ».

Les trois animateurs du site Natura 2000, Élodie Tonnot, Alexandre Mallet, Florine Darnand présentent tour à tour les différents points de l'ordre du jour et répondent aux questions des participants.

La commune de Trivy qui accueille le COSUI cette année couvre une superficie de 1 164 ha. L'intégralité de la commune est incluse dans le périmètre Natura 2000.

Ordre du jour

- Évolution de l'équipe Natura 2000
- Bilan de l'animation 2025
- Bilan de l'animation 2025
- Retour sur les études faites en 2025
- Perspectives d'animation et d'études 2026
- Révision du Document d'Objectifs
- Questions diverses

Évolution de l'équipe Natura 2000

Florine Darnand a intégré l'équipe Natura 2000 le 3 mars 2025 dans le cadre d'un stage de cinq mois. Une proposition, d'embauche lui a ensuite été faite, avec une prise de poste effective le 6 octobre 2025.

Ses missions portent principalement sur la révision du Document d'Objectif (DOCOB) et sur la réalisation d'une étude sur le Triton crêté.

Alexandre Mallet assure l'animation du sud du site Natura 2000 tandis qu'Élodie Tonnot intervient au nord (cf. carte dans diaporama).

Nouveaux contrats Natura 2000

Deux nouvelles mesures Natura 2000 ont été approuvées lors du dernier comité de suivi :

- « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats », telles que la pose de grilles sur des cavités à chiroptères ou l'aménagement de passages en zone humide.
- « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact », notamment pour l'installation de panneaux explicatifs sur les aménagements réalisés.

Les fiches sont disponibles sur le site internet de Natura 2000 Grosne-Clunisois : <https://grosne-clunisois.n2000.fr/>

Bilan de l'animation 2025 - Contractualisation agricole

La contractualisation agricole représente une part importante de l'animation du site. Le nouveau dispositif de la Politique Agricole Commune (PAC) est en vigueur depuis 2023.

Concernant les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) :

- 71 dossiers ont été déposés en 2023, principalement en raison du renouvellement des dossiers précédents ;
- 4 dossiers en 2024 ;
- 15 dossiers en 2025, pour une surface totale de 272 ha dont :
 - 201 ha de préservation des prairies humides pâturées
 - 52 ha de retard de fauche
 - 17 ha de réouverture de milieux (prairies humides refermées, pelouses refermées, ...)

En avril 2025, une formation obligatoire MAEC a été organisée pour 17 exploitants. Les exploitants engagés dans la mesure globale PRA2, à l'échelle de l'exploitation ont été formés par la chambre d'agriculture, tandis que Natura 2000 a assuré la formation des exploitants engagés dans les mesures unitaires.

Élodie Tonnot indique qu'aucune relance de mesures agricoles n'est prévue pour 2026.

Comparaisons entre dispositifs PAC :

PAC 2015-2022 : 1332 ha contractualisés et un budget quinquennal de 906 200 €.

PAC 2023-2028 : 1677 ha contractualisés et un budget quinquennal de 919 462 €.

Les mesures de pâturage sur prairies humides restent majoritaires, représentant plus de 70 % des surfaces contractualisées, soit plus de 1 200 ha sur 3 ans.

Une augmentation des mesures de retard de fauche est constatée entre les deux dispositifs, principalement en raison d'une meilleure valorisation financière de ces mesures. À l'inverse, les mesures de réouverture de milieux et de mise en défens, notamment pour la préservation des cours d'eau à Écrevisses à pattes blanches, restent moins contractualisées.

Les mesures linéaires d'entretien des rigoles sont stables entre les deux dispositifs, tandis que la mesure d'entretien des haies connaît une baisse d'engagement en raison de contraintes techniques importantes (obligation d'utilisation de matériel n'éclatant pas les branches).

Les mesures ponctuelles de restauration de mares agricoles ont permis la restauration de 80 mares sur le territoire en 10 ans.

Prairies sensibles (sensibles pour le coté déclaratif prairies permanentes).

Les prairies sensibles situées sur la frange est du site Natura 2000 ont été définies en 2015 à partir des prairies permanentes déclarées par les agriculteurs en 2014. Elles relèvent de la réglementation liée à la PAC (BCAE9) et imposent un non-retournement de prairies.

Une tolérance accordée aux agriculteurs en bio jusqu'en 2022 a pris fin en 2023. Des dérogations ont été mises en place en janvier 2025.

En 2025, 6 dossiers ont été déposés pour une surface totale de 25,18 ha, auxquels s'ajoute un dossier de 20 ha reçu en fin d'année, en attente d'instruction.

Il y a une recrudescence des demandes à gérer en parallèle des évaluations des incidences retournement de prairies. Cette situation entraîne une augmentation de la charge administrative pour les exploitants agricoles, nécessitant des démarches auprès de Natura 2000 et de la DDT.

Le concours général agricole des pratiques agroécologiques, anciennement concours des prairies fleuries a été organisé en partenariat avec la chambre d'agriculture. Les vallées du Grison et du Besançon ont été retenues, avec 4 exploitations candidates. Chacun a présenté une parcelle au bord d'un de ces cours d'eau. Le jury (écologue, agronome et apiculteur) s'est rendu sur site le 12 mai 2025. La prairie de l'Earl du RU a été désignée lauréate et représentera le territoire au salon de l'agriculture 2026.

Bilan de l'animation 2025 – Contractualisation forestière

Une prospection des forêts du sud du site Natura 2000 a été engagée afin d'identifier des secteurs susceptibles d'être contractualisés.

Trois contrats de sénescence existaient déjà : La Chapelle-sous-Brancion 2015, Cortambert 2018, la Vineuse-sur-Frégande 2020.

En 2025, 9 contrats d'îlots de sénescence ont été signés ou montés, représentant 25 ha préservés, sur les communes de Chiddes, Montagny (x 3), Saint-Point (x 2), Tramayes, Château (forêt communale) et Verzé (forêt communale, contrat monté mais en attente de signature de la mairie).

Alexandre Mallet explique que les « îlots de sénescence » correspondent à des forêts mises en libre évolution pour une durée de 30 ans, sélectionnées notamment en fonction de la diversité des essences, de la présence de cours d'eau, de zones humides et/ou d'espèces d'intérêt communautaire.

La diversité des parcelles contractualisées en 2025, que ce soit en termes d'exposition, de type de sol ou d'habitats, permettront d'avoir un recul, d'ici 30 ans, sur la façon dont les diverses essences autochtones auront évolué d'ici là et comment ces forêts se seront adaptées aux changements à venir. Ces îlots feront également office de refuge pour toute une diversité de faune et de flore forestière.

Bilan de l'animation 2025 – Contractualisation « ni-ni »

- Rencontre avec le propriétaire d'une mare à Château en vue de la mise en place d'un contrat de restauration. Le projet est reporté de plusieurs années, la mare n'ayant pas atteint un stade avancé de fermeture.
- Rencontre avec le propriétaire d'un étang à Matour, en présence de l'OFB et de la DDT, pour des conseils d'aménagement et de gestion, l'étang nécessitant une gestion spécifique. Pas de contrat envisagé.
- Un contrat de réouverture de 6,5 ha pelouses sèches à Chissey-lès-Mâcon est en cours de constitution, avec une signature envisagée début 2026. Élodie Tonnot précise qu'un pâturage mixte est prévu afin d'assurer une gestion durable des milieux qui auront été restaurés. Elle rappelle ce qu'est une pelouse sèche, milieux en sol pauvre, à forte biodiversité, dépendants des pratiques agricoles de pâturage et fauche et soumis sur notre territoire à une pression viticole ou à une déprise agricole.

Autres projets initiés en 2025

Restauration de ruisseaux en faveur des Écrevisses à pattes blanches

Les populations d'Écrevisses à pattes blanches sont en fort déclin pour de multiples raisons, en raison notamment de la concurrence avec les Écrevisses de Californie, porteuses saines de la « peste de l'écrevisses » (infection fongique), de la dégradation de leur habitat, du piétinement des berges par le bétail et par les pratiques forestières inadaptées.

Des projets ont été menés en partenariat avec l'EPAGE Grosne afin de restaurer la ripisylve et de mettre en défens des cours d'eau à Sivignon et à Donzy-le-National.

Sur la commune de Sivignon, plusieurs parties prenantes sont concernées, il a donc été question de toutes les rencontrer en 2025 pour pouvoir effectuer des travaux en 2026.

Un projet de même envergure devait voir le jour sur la commune de Donzy-le-National, mais après de nombreux changements d'avis, le propriétaire a décidé de reporter les travaux à une date ultérieure. Deux projets d'exploitation forestière ont été accompagnés par les animateurs Natura 2000 sur cette commune pour limiter l'impact sur les ruisseaux à Écrevisses.

Enfin, sur la commune de Donzy-le-Pertuis, une population d'environ 50 Écrevisses à pattes blanches est présente aux sources de la Mouge. Les actions envisagées portent sur la mise en défens des berges, le déport des abreuvoirs, et à plus long terme, une réflexion sur la renaturation du cours d'eau canalisé, sous réserve d'étude.

Bilan de l'animation 2025 – Évaluation des incidences

L'évaluation des incidences constitue le volet réglementaire de Natura 2000, visant à vérifier l'impact potentiel des activités et manifestations sur les milieux naturels et les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

En 2025, les dossiers concernent :

- Manifestations sportives : 37 dossiers
- Manifestations culturelles : 3 dossiers

- 26 retournements de prairies et 6 arrachages de haies.
- 5 dossiers de travaux sur conduites d'eau, étangs et lagunes

Les animateurs du site Natura 2000 soulignent le nombre important de manifestations sportives, nécessitant des vérifications de terrain et un travail conséquent pour la DDT afin d'adapter les parcours (modifications de tracés, mise en place de planches ou kits de franchissement des cours d'eau). Les manifestations sportives de grande ampleur génèrent en effet des impacts sur les milieux naturels et les espèces qu'ils abritent, par exemple lorsqu'une centaine de personnes traversent un cours d'eau en l'espace d'une heure.

L'ONF souligne que le dépôt du dossier par l'organisateur est parfois perçu comme une formalité suffisante, et que la mise en œuvre effective des mesures n'est pas systématiquement suivie par la suite.

Les animateurs Natura 2000 rappellent les préconisations pour ces manifestations (tenue des chiens en laisse, limitation des nuisances sonores, etc.). Lorsque les parcours traversent des zones particulièrement sensibles, les organisateurs sont informés, mais les retours sont rares. Des panneaux d'explications, par exemple lors de pose de planches sur les cours d'eau sont installés. Les nuisances liées au bruit, à l'éclairage sont également évoquées. La DDT explique que les zones de ravitaillement, de spectateurs et de stationnement sont des éléments pouvant impacter les milieux naturels.

Une question est soulevée concernant la compréhension de toutes les exigences demandées, compte tenu du nombre d'interlocuteurs. La DDT précise que toutes les manifestations sportives doivent être déclarées sur la plateforme de la préfecture, où les réponses sont centralisées. Il est rare que les organisateurs de ces manifestations sportives aient à faire à qui que ce soit d'autre, hormis, parfois, quand la situation l'exige, aux animateurs Natura 2000 et aux techniciens ONF.

M. Patrick Cagnin (Matour) exprime des inquiétudes face aux contraintes pesant sur les manifestations de moindre ampleur, comme c'est le cas avec Matou'Run. Alexandre Mallet rappelle que les exigences sont proportionnelles à l'ampleur et aux impacts potentiels des événements. Les animateurs Natura 2000 insistent sur la co-construction de solutions, notamment via des parcours alternatifs. Il n'y a jamais d'interdiction des manifestations. De même, Alexandre Mallet rappelle que, pour le cas des petites manifestations sportives ne dépassant pas les limites d'une commune et un certain nombre de participants, aucune évaluation des incidences n'est requise.

Concernant le volet agricole, Natura 2000 accompagne les porteurs de projets, les dossiers étant déposés au service environnement de la DDT. Les arrachages de haies font l'objet de mesures de compensation à l'identique. La DDT indique qu'une plateforme dédiée est en cours de déploiement pour la déclaration des arrachages. En dehors du cadre agricole, le Code de l'environnement s'applique, avec un rappel du respect de la période d'intervention interdite du 15 mars au 15 août.

Il est noté qu'aucune demande de drainage n'a été faite en 2025, contrairement aux années précédentes. Les demandes les plus récurrentes restent les retournements de prairies.

Bilan de l'animation 2025 – Politiques publiques

Participation à la concertation et appui technique :

Deux arrêtés de protection de biotope ont été signés le 23 septembre pour les grottes de Blanot et de Berzé-la-Ville, réglementant la pénétration dans les grottes entre le 15 octobre et le 15 avril, afin de protéger les chauves-souris en période d'hivernation. Pendant leur période de reproduction d'août à octobre, l'accès aux grottes n'est pas interdit, mais toute manifestation impactante (bruit, éclairage, etc.) à proximité des grottes est interdite.

Sur le projet éolien de Matour, les animateurs Natura 2000 apporteront un avis technique étayé des connaissances et des études en cours. Pour l'instant aucune étude d'impact n'a été rendue.

M. François Bonnetain rappelle que le site Natura 2000 n'est pas un espace mis sous cloche sur le territoire, mais un espace d'engagement et de contractualisation. Natura 2000 apporte une expertise écologique, sans se positionner pour ou contre les projets, et tient à conserver sa neutralité et sa crédibilité.

Des conseils ont été apportés aux communes et aux communautés de communes sur la gestion de sentiers, de busages, de plantations, de foncier et de gestion forestière.

Avis rendus par Natura 2000 :

- Projet d'extension de la carrière de Sainte-Cécile : un avis a été rendu sur la base de l'étude d'impact, après analyse des enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

- Agrandissement RCEA Col des Vaux / La Chapelle-du-Mont-de-France : un avis a été rendu pour apporter des préconisations pour la maîtrise d'œuvre paysagère.

- M. Sébastien Batifoulier de l'ONF présente la renaturation du Bief des Grusses à Bray, projet pour lequel un avis a également été rendu. Ce ruisseau avait perdu sa fonction écologique en raison de son drainage et de sa rectification. Un dossier a été monté en 2019 en collaboration avec l'Agence de l'eau. Les travaux sont pratiquement terminés, la plus grosse partie de reméandrage est faite et la renaturation de la ripisylve est en cours.

Élodie Tonnot exprime l'importance de mener un travail équivalent sur la zone Amon du bief des Grusses car le ruisseau est dans un état très dégradé dans son passage en zone agricole. Un travail est à conduire avec les agriculteurs et avec l'Epage Grosne sur cette thématique.

- M. Sébastien Batifoulier de l'ONF présente le dossier de la vidange de l'étang de Pézanin à Dompierre-les-Ormes : un avis Natura 2000 a été rendu, une autorisation encadrée a été délivrée et une étude d'impact réalisée. Cependant, la vidange n'a pas été réalisée en 2025 et l'ONF a décidé qu'elle ne serait plus à l'ordre du jour dans les prochaines années.

Bilan de l'animation 2025 – Conseil et accompagnement par secteur

Secteur Saint-Cyr Mère Boiter :

- Accompagnement, avec des conseils pour améliorer l'accueil d'une plus grande biodiversité sur deux projets de construction : le gymnase de Dompierre-les-Ormes et le Pôle médical de Matour.

- Conseils pour un projet de rénovation d'une aire de jeux à Trivy.
- Projet de pose de gîtes à chiroptères à Tramayes, St Point et Trambly prévu pour avril 2026 (collaboration N2000/ENSAM).
- Accompagnement technique pour l'aménagement du lac de St Point et pour un projet de maraîchage biologique à Tramayes.
- Préconisations pour la maîtrise d'œuvre paysagère sur la RCEA Trivy/La Chapelle du Mont-de-France.
- Relations consolidées avec certaines communes de Saint-Cyr Mère Boitier.

Secteur Clunisois :

- Contact avec le maître d'œuvre de Bergesserin pour la bonne prise en compte des chiroptères dans le projet de réhabilitation.
- Préconisations et accompagnement sur la forêt communautaire.
- Conseils pour la plantation sur des terrains communautaires (quai de la gare à Cluny).
- Collaboration interservices sur l'agriculture, la forêt, le déploiement des énergies renouvelables et la transition écologique.
- Suivi du modificatif de l'aménagement forestier avec l'ONF lié aux coupes sanitaires et des axes d'amélioration biodiversité (prise en compte lisière feuillus et diversification du peuplement) sur la forêt communale de Cluny
- Accompagnement technique pour des sentiers thématiques sur le patrimoine naturel de Blanot. Projet subventionné par LEADER (50 000 € via le PETR).
- Suivi des projets agrivoltaïques à Sainte-Cécile, Jalogny, La Guiche et Bonnay-Saint-Ythaire.

Secteur Mâconnais-Tournugeois & Entre Saône et Grosne :

- La Chapelle-sous-Brancion : poursuite des échanges sur la valorisation du bocage et de la préservation des cours d'eau et des forêts. Depuis un certain nombre d'années, des projets ont été réalisés : cartographie du bocage et des arbres isolés, replantation de haies et plantation de vergers.
- Champagny-sous-Uxelles : aménagement d'un parking avec un point de vue/observatoire et panneaux d'information sur les espèces du site.
- Forêt du Grand Bragny : concertation avec l'ONF pour le projet de diversification des peuplements.

Bilan de l'animation 2025 – Sensibilisation et communication

- Février : journée mondiale des zones humides au Lab 71.
- Mars : lancement de l'inventaire de biodiversité à Blanot en partenariat avec LPO.
- Avril : randonnée printanière avec le CMJ de Cluny.
- Mai : stand Natura 2000 aux portes ouvertes de la Ferme expérimentale de Jalogny ; sortie botanique à Chissey-lès-Mâcon avec la SHNA ; concours des prairies fleuries à Champagny et Chapaize ; animation nature à St Léger-sous-la-Bussière.
- Juin : animation scolaire autour de la Grosne à Cluny, stand Natura 2000 à la conférence GABSEL ; animation grand public autour des mares de Matour.
- Juillet : stand Natura 2000 au festival de Pézanin.
- Octobre : café-Débat sur Natura 2000 organisé par FNE 71 à Jalogny ; animation scolaire chiroptères à Tramayes ; jour de la nuit à Tramayes en collaboration avec le Lab 71

(annulé en raison de la météo) ; tour de plaine agricole et biodiversité à la ferme ouverte de Blanot ; animation BTS GPN avec la Charte forestière de la CCC.

- Janvier 2026 : création de la page LinkedIn du site Natura 2000 [linkedin.com/company/site-natura-2000-du-bassin-de-la-grosne-et-du-clunisois](https://www.linkedin.com/company/site-natura-2000-du-bassin-de-la-grosne-et-du-clunisois)

Marie Fauvet souligne que le projet conduit par 2 artistes appelé « la rivière qui coule à l'envers » est une excellente initiative de sensibilisation du grand public et très novatrice. De nombreux événements ont eu lieu et des podcasts sont disponibles sur le site de l'EPAGE. Elle invite les personnes présentes à aller les écouter : <https://www.epagegrosne.fr/decouvrir/a-la-decouverte-de-la-grosne/>

C'est un moyen de redécouvrir notre rivière par l'intermédiaire de tous ses acteurs du territoire. Alexandre Mallet ajoute que la sortie dans le cadre de ce projet, en mai à St-Léger-sous-la-Bussière, a accueilli environ 40 personnes et que l'animation nature autour de la Grosne et de ses habitants s'est déroulée sous les meilleures auspices.

Bilan de l'animation 2025 – Suivis faune

- Contribution au réseau de suivi du Lynx porté par l'OFB, en collaboration avec la SHNA, la LPO et la Fédération des Chasseurs 71.

- Suivi de la Loutre dans le cadre de sa recolonisation des cours d'eau, en partenariat avec la SHNA. La loutre, présente sur le site depuis 2020 à Matour, recolonise progressivement le bassin-versant de la Grosne.

- Suivi des gîtes connus d'hibernation et de reproduction de chiroptères, en partenariat avec la SHNA. Le site Natura 2000 reste ouvert aux informations concernant de nouveaux gîtes potentiels.

Bilan de l'animation 2025 – ÉTUDES

Étude triennale du Sonneur à ventre jaune

Le site Natura 2000 a été désigné en partie pour la protection du Sonneur à ventre jaune. Les premières données étaient limitées, et cette étude vise à mieux connaître la répartition et l'état de conservation des populations.

M. Clément Legoult, herpétologue de la SHNA explique qu'il suit quatre sites Natura 2000 en Bourgogne et que le suivi national s'inspire de ce qui est fait en région.

Il présente les résultats du suivi du Sonneur à ventre jaune. L'étude repose sur 200 mailles couvrant tout le Clunisois, intégrant les zones de présence connues et d'autres non connues. Chaque année, 3 passages de 20 minutes par maille permettent de suivre la phénologie de l'espèce.

- En 2022, 87 % des mailles étaient positives.
- En 2025, 89 % des mailles étaient positives.

Au total, cela revient sur les deux années à 115 mailles positives.

La probabilité de détection a été utilisée pour estimer l'occupation globale du site. Les cartes montrent les zones du nord-est moins occupées et une diagonale Chiddes-Tramayes fortement occupée.

M. François Bonnetain intervient en disant que ce taux d'occupation reflète la typologie de l'agriculture, la partie sud-est une zone d'élevage et la partie nord plus en culture.

M. François Bonnetain explique que si la présence du Sonneur est maintenue, c'est un signe que les mesures prises servent. Élodie Tonnot explique que le site a été désigné pour la préservation du Sonneur à ventre jaune, car l'agriculture convient à la présence et au maintien de ce petit crapaud. M. Bruno Borde (CNPF) complète en expliquant qu'en forêt on trouve aussi du Sonneur à ventre jaune dans les flaques issues des exploitations forestières.

Étude de l'inventaire et cartographie des mares en milieu ouvert

Florine Darnand présente son étude d'inventaire et de cartographie des mares en milieu ouvert, réalisée lors de son stage en 2025. L'objectif était d'analyser la densité des mares agricoles et leur état écologique, afin d'évaluer leur potentiel d'accueil pour les amphibiens, en particulier du Triton crêté, espèce protégée et résidente sur le site.

L'étude s'est déroulée en 3 phases :

- Recensement des mares à partir de photographies aériennes et compilation des données existantes ;
- Réalisation de diagnostics écologiques sur 250 mares et leur environnement proche ;
- Analyses portant sur l'état écologique des mares, leur densité et la probabilité de présence du Triton crêté.

Les résultats montrent un territoire riche en mares, avec plus de 880 mares identifiées, mais avec une densité variable selon les secteurs. Certaines mares sont isolées, tandis que d'autres forment des réseaux de mares connectées, notamment à Bresse-sur-Grosne, Jalogny et Bourgvilain, avec jusqu'à 14 mares dans un rayon de 500 mètres.

L'étude met en évidence que le site Natura 2000 présente un bon potentiel écologique offrant des conditions favorables à l'accueil du Triton crêté.

Perspectives 2026 – Animation agricole

Aucun dépôt de PAEC n'est prévu en 2026.

Les actions prévues pour 2026 concernent principalement l'accompagnement et la formation :

- Organisation de la formation obligatoire pour les agriculteurs engagés en 2024 et 2025.
- Réflexion sur la réduction des traitements dans l'élevage. Cette action vise notamment à préserver les populations d'insectes en particulier les bousiers, ressources alimentaires des chauves-souris.
- Organisation d'un concours des prairies fleuries sur les prairies ou les pelouses sèches.
- Organisation d'un chantier de réouverture de zone humide est envisagé en partenariat avec le BTS de Davayé.

Un travail de collaboration est poursuivi avec la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire notamment sur une meilleure intégration des informations Natura 2000 dans les parcours à l'installation des jeunes agriculteurs afin qu'il n'y ait pas de déconvenues. Également sur une réflexion de l'évolution des zonages AOC viticoles, comme d'autres sites Natura 2000 qui ont travaillé avec l'INAO sur la modification à la marge des AOC viticoles.

Perspectives 2026 – Animation forestière

- Plusieurs projets en forêt communale de Cluny sont prévus, notamment la signature d'un contrat d'îlot de sénescence, la relance du contrat pour la restauration d'une mare et l'aménagement de dispositifs de franchissement de cours d'eau.
- Un accompagnement des propriétaires privés est prévu afin de favoriser une exploitation de parcelles situées en zones humides, en limitant les impacts sur les milieux naturels.
- Une étude portera sur les possibilités de replantation de ripisylves sur le bief des Grusses, secteur géré par l'ONF. Le financement de la replantation pourra prendre la forme d'un contrat Natura 2000.
- De nouveaux contrats d'îlots de sénescence sont envisagés dans la partie sud du site, en particulier sur les communes de Matour, Saint-Pierre-le-Vieux et Trambly.

Perspectives 2026 – Contractualisation ni-ni

L'aboutissement du contrat Natura 2000 de restauration de pelouses à Chissey-lès-Mâcon sur 6,5 ha est prévu en 2026. La gestion du site reposera sur la mise en place d'un pâturage mixte, afin d'assurer l'entretien.

Élodie Tonnot rappelle que les élus et propriétaires privés peuvent monter des contrats Natura 2000 en faveur de la biodiversité. Pour toute démarche en ce sens, se rapprocher des animateurs.

Perspectives 2026 – Projet hors contrat

Natura 2000 agit aussi en dehors des dispositifs contractuels, à travers des actions menées via d'autres biais et en collaboration avec différents partenaires.

Une collaboration avec l'EPAGE Grosne est engagée pour la renaturation du Besançon (communes de Chissey-lès-Mâcon et Chapaize). Une étude est prévue en 2026, suivie de travaux en 2027, visant à remettre le cours d'eau dans son lit originel. L'objectif est de restaurer la morphologie du cours d'eau avec une mise en défens des berges. 4 agriculteurs ont été rencontrés avec un accueil très positif du projet. Natura 2000 est en attente d'un chiffrage de l'étude pré-opérationnelle.

Perspectives d'animation 2026 – Accompagnement des collectivités

- Tournée 2026 des nouvelles équipes municipales pour former des élus à Natura 2000 et aux enjeux de biodiversité ainsi qu'aux éventuels projets de contrats Natura 2000 sur des parcelles communales.
- Pose de gîtes à chiroptères à Tramayes, Saint-Point et Trambly en avril 2026.
- Accompagnement de Natura 2000 dans la révision du PLUi de la CC Saint-Cyr Mère Boitier.

Perspectives d'animation 2026 - Sensibilisation et communication

- Présentation des études sur les mares le 11 février au Lab 71.
- Animation *Une mare dans mon jardin* à la bibliothèque de Buffières le 19 février.
- Animation mare à définir à La Chapelle-sous-Brancion au printemps.
- Animation *Intégrer la biodiversité dans le bâti* prévue en mai à Cluny.
- Sortie botanique avec la SHNA le 6 mai à Navour-sur-Grosne et Dompierre-les-Ormes.
- Poursuite des animations scolaires, sorties grand public diverses et stands divers.

Perspectives d'animation 2026 – Études et suivis scientifiques

- Étude des populations de Triton Crêté, en partenariat avec la SHNA.

Des prospections seront réalisées sur environ 200 mares selon un protocole scientifique strict.

- Étude des populations d'Agrions (demoiselles).

Les espèces protégées d'Agrions de Mercure et Orné sont présentes dans les cours d'eau ensoleillés qui serpentent en milieu ouvert. Cette étude vise à sectoriser la gestion de 12 cours d'eau à Écrevisses à pattes blanches. En effet, une plantation de ripisylve est souvent nécessaire pour protéger les populations d'Écrevisses à pattes blanches en danger sur le site Natura 2000. Or, ces ruisseaux peuvent aussi abriter des populations d'agrions qui n'évoluent qu'en milieux ouverts et ensoleillés. Cette étude permettra donc de savoir si une ripisylve totale ou seulement partielle doit être plantée sur ces ruisseaux pour protéger les écrevisses sans pour autant nuire aux agrions.

- Finalisation de la cartographie forestière privée, conduite depuis 2021.

Les forêts publiques ne sont pas concernées, celles-ci disposant déjà de documents d'aménagement forestier.

M. Bruno Borde et M. Romain Lachaize du CNPF indiquent avoir constaté, sur le site Natura 2000, des forêts en mauvais état sanitaire. Ils soulignent que le changement climatique a eu, ces dix dernières années, des impacts marqués sur les forêts du secteur, aussi bien sur les résineux que les feuillus, et posent la question de l'état sanitaire des habitats forestiers (hêtraies-chênaies, chênaies pédonculées). Des dégradations importantes liées aux sécheresses et aux épisodes caniculaires estivaux sont observées, notamment dans le sud-est du département.

M. Sébastien Batifoulou de l'ONF rappelle que le site Natura 2000 est un territoire très forestier, avec environ 33 % de forêts, soit une proportion supérieure à la moyenne départementale.

M. Bruno Borde précise qu'il existe au niveau européen, un suivi effectué par le Département de la santé des forêts, basé sur un maillage de quadras avec des relevés annuels d'arbres suivis par rapport à l'évolution sanitaire. Aucun quadra n'est implanté dans le Clunisois, les plus proches se situent du côté de Montceau, Lugny et Mâcon. À l'échelle nationale, ces suivis montrent une dégradation de certaines essences.

Une collaboration sur ce sujet pourra être envisagée dans les années futures et sera notamment à intégrer dans la révision du document d'objectifs en cours.

- Étude sur les milieux ouverts (consultation à venir).

Élodie Tonnot indique qu'à la création du site Natura 2000, aucune étude précise ni cartographie détaillée des milieux naturels n'avaient pu être réalisées, en raison de la surface du site (45 045 ha). La cartographie des milieux a depuis été complétée progressivement. Aujourd'hui, le besoin se fait particulièrement sentir sur les milieux agricoles, par exemple pour connaître la diversité des prairies et caractériser les prairies sèches et humides. Cette étude nécessitera l'intervention de spécialistes et de phytosociologues. Les résultats permettront de mieux accompagner les agriculteurs et de disposer d'éléments techniques pour la réalisation des évaluations des incidences, notamment pour répondre aux sollicitations de l'Etat.

Jean-Luc Fonteray s'interroge sur l'existence d'études similaires menées par la chambre d'agriculture ou d'autres structures. Il souligne aussi l'impact du changement climatique sur les milieux ouverts et s'interroge sur ce type d'étude pour la profession agricole.

Élodie Tonnot précise que Natura 2000 ou la Chambre d'agriculture peuvent réaliser des inventaires botaniques, mais que la phytosociologie demande des compétences spécifiques et plus poussées et que les animateurs Natura 2000 ont besoin de ces données en toutes saisons, même en hiver, où l'identification d'un habitat n'est pas possible quand les animateurs arrivent sur une parcelle. Elle rappelle que des cartographies de diverses natures existent, mais ne permettent pas d'évaluer la valeur écologique des milieux ou les habitats d'intérêt communautaire.

- Suivis récurrents des populations de chiroptères, de la recolonisation de la Loutre d'Europe et du Lynx boréal, lancement du suivi des reptiles sur des sites de pelouses sèches.

Perspectives d'animation 2026 – Jumelage

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt Life Biodiv'France en été 2025. Le site Natura 2000 Grosne Clunisois a candidaté à un projet de jumelage entre aires protégées à l'échelle de l'Union européenne. Un partenaire belge du Parc national de la Vallée de la Semois s'est manifesté en septembre, permettant le dépôt d'une candidature en octobre, autour du thème « Retour naturel des mammifères protégés et des corridors écologiques, cas du lynx et de la loutre ».

Ces deux espèces protégées sont en phase de recolonisation du territoire, avec une dynamique nettement plus marquée pour la Loutre. Sur le site, la découverte d'un lynx et d'une loutre écrasés souligne l'enjeu des corridors écologiques forestiers et aquatiques, afin de limiter les risques de collision et de favoriser la fonctionnalité écologique des milieux.

Le projet a été retenu en novembre 2025. Un premier voyage d'études en France est prévu la dernière semaine de septembre 2026, avec l'organisation d'ateliers sur les corridors écologiques à destination des parties prenantes et des élus. Un second voyage d'études en Belgique est programmé en septembre 2027.

Révision du DOCOB

Florine Darnand présente la révision du document d'objectifs, document de référence sur lequel s'appuient l'ensemble des missions et des actions menées sur le territoire. Le DOCOB devenant obsolète, il nécessite une mise à jour au format CT88.

Les objectifs de la révision sont :

- Mettre à jour les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ;
- Établir les priorités de gestion ;
- Définir les orientations adaptées aux enjeux actuels, notamment face au changement climatique.

Planning :

Octobre 2025 : travail sur la méthodologie ;

Novembre : bilan des actions menées, sous forme de tableau ;

Décembre : analyse des données, sous forme de diagrammes ;

Janvier 2026 : collecte des données auprès de nos partenaires pour l'état des lieux ;

Février : rédaction du diagnostic écologique et socio-économique ;

Avril : étude sur le Triton crêté ;

Mai : groupes de travail pour valider ensemble l'état des lieux ;

Juin : concertation avec les communes concernées par une éventuelle extension du périmètre ;

Juillet : élaboration du plan de gestion : enjeux, stratégie, plan d'action.

Novembre : révision de la charte Natura 2000 et actualisation des engagements, avec des temps de concertation sous forme de visios thématiques ;

Décembre : validation du plan de gestion et de la charte Natura 2000.

Modification potentielle du périmètre

Le site actuel a été défini à l'époque sans doute rapidement et à grande échelle. Certaines limites administratives et zones écologiques apparaissent incohérentes ou non prises en compte (parcelles coupées en deux, zones intéressantes exclues, etc.).

L'objectif est donc de :

- Réintégrer certaines zones qui devraient être incluses, en accord avec les communes.
- Mieux aligner le site sur la Grosne dans le secteur nord afin de rapprocher le site des prairies inondables, de la rivière et de le rendre jointif avec le site Natura 2000 de la confluence Saône Grosne porté par l'EPTB.
- Intégrer des zones hors site de présence d'Écrevisses à pattes blanches à Donzy-le-Pertuis et Saint-Pierre-le-Vieux.

Ces modifications seraient justifiées par des enjeux espèces et habitats, ainsi que par la cohérence administrative.

Par ailleurs, Natura 2000 souhaite proposer le site au titre de la directive Oiseaux, en complément de la directive Habitats, compte tenu de la présence d'espèces protégées à l'échelle européenne telles que la Cigogne noire, l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu ou la Pie grièche écorcheur.

Questions diverses

Mme Claire Malard, vice-présidente et représentant le président de la Région Bourgogne Franche-Comté, remercie l'équipe pour le travail mené. Elle souligne que ce 13^e comité de suivi illustre le dynamisme et la capacité de mobilisation du territoire.

Mme Marie Fauvet (Cluny) interroge sur la révision du DOCOB, demandant si elle est menée au même rythme sur tous les sites Natura 2000. Mme Christelle Bobillier (Région BFC) indique que chacun va plus ou moins à son rythme et Mme Isabelle Gastellier (DDT) ajoute que certains sites sont prioritaires dans le sens où ils ont fusionné avec les cavités à chauves-souris, comme c'est le cas du site de la Grosne et du Clunisois.

Une question est posée sur le lien entre les sites Natura 2000 et les aires protégées. M. François Bonnetain rappelle que certaines zones, comme les grottes de Blanot, bénéficient d'une protection renforcée via un arrêté préfectoral, intégré en complément de Natura 2000. Mme Isabelle Gastellier (DDT) précise que Natura 2000 repose avant tout sur la contractualisation, mais que des protections réglementaires supplémentaires peuvent être nécessaires pour certains enjeux spécifiques.

M. Romain Lachèze (CNPf) exprime des réserves concernant la Directive Oiseaux, en évoquant des retours d'expériences sur d'autres grands sites, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes. Il fait part du risque de contraintes excessives en forêt, comme des restrictions d'interventions mécanisées du 15 mars au 15 août, ce qui est fort contraignant dans de si grands sites et dans un contexte de raréfaction des entreprises forestières. Il appelle à la vigilance afin de ne pas dériver dans une logique de mise sous cloche.

M. François Bonnetain rappelle que les études menées et à venir permettent justement d'identifier les zones à enjeux réels, afin de cibler les actions et d'éviter les contraintes généralisées. Il souligne que le travail réalisé depuis plusieurs comités de suivi a permis une meilleure compréhension de Natura 2000 par les acteurs du territoire, dans un contexte où les enjeux de biodiversité liés au changement climatique sont de plus en plus prégnants. Des protections plus fortes pourront être mises en place localement lorsque nécessaire (dans les zones les plus sensibles), sans exclure toute activité.

M. Patrick Cagnin (Matour) évoque sa préoccupation face à la progression rapide du Frelon asiatique, considérée comme une menace majeure. Il exprime le sentiment que, sans action coordonnée, les impacts des espèces exotiques envahissantes pourraient compromettre les efforts de conservation engagés sur d'autres espèces.

M. François Bonnetain indique que pour lui ce sujet relève des compétences de l'Etat. Il suggère l'organisation de réunions spécifiques pour sensibiliser les communes et donner des outils pour prendre en compte cet enjeu, en dehors du cadre Natura 2000.

Mme Marie Fauvet (Cluny) indique que la possibilité de répondre à un appel à manifestation d'intérêt sur l'adaptation au changement climatique existe. Face à la multiplication d'espèces invasives, elle souligne la nécessité de se préparer et estime qu'il serait pertinent d'aborder ces questions en concertation entre les communautés de communes.

M. Sébastien Batifoulier (ONF) insiste sur la nécessité d'intégrer les espèces exotiques envahissantes dans la révision du DOCOB. Alexandre Mallet précise que des actions de communication sont déjà engagées, notamment sur l'ambrosie, et qu'il est selon lui nécessaire de ne pas tomber dans le catastrophisme sur ce sujet-là et de savoir raison garder pour appréhender au mieux les situations cas par cas.

Mme Martine Robin (Chissey-lès-Mâcon) signale le retournement d'une prairie sensible, constaté et signalé par la mairie. Mme Isabelle Gastellier (DDT) répond que la DDT a demandé la remise en herbe de la parcelle, avec des pénalités PAC appliquées tant que la situation n'est pas régularisée.

M. François Bonnetain remercie l'ensemble des participants de leur participation et leur attention, et clôt le comité de suivi à 16 h 40.

Le président du comité de suivi
M. François Bonnetain

